

SWITZERLAND

En tout premier lieu, je souhaiterais vous remercier, Monsieur le Président, pour avoir donné l'impulsion nécessaire à la tenue de cette réunion et pour son organisation. Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux présidents des différentes séances thématiques pour leur engagement et conduite des débats [tout comme pour les rapports qu'ils ont faits ce matin].

Le bilan que nous tirons de cette première réunion sur la thématique des systèmes d'armes létaux autonomes est très certainement positif. Celle-ci a confirmé la pertinence de la thématique. Nous sommes également encouragés par l'engagement actif des délégations et de la société civile tout comme le monde académique dans nos échanges.

Nous relevons également des débats la complexité du dossier que nous ouvrons. Si les échanges ont permis d'approfondir certaines thématiques et d'éclairer certains points, un travail important reste à accomplir. Dans ce contexte, la poursuite de nos travaux semble s'imposer d'elle-même.

Il conviendra certainement d'approfondir l'ensemble des thèmes couverts cette semaine. Ce faisant, il sera primordial de maintenir la dimension humanitaire et éthique au centre de nos débats.

Plus précisément et sans vouloir être exhaustif, il nous semble en particulier nécessaire de préciser encore ce que constitue un système d'armes autonomes, et lesquelles de ses caractéristiques soulèvent des questions en particulier. Cet élément est essentiel afin de faire progresser nos discussions.

Ce même constat s'applique au concept de contrôle humain effectif, ou « meaningful human control ». Ce concept nous semble porteur de promesse, un large consensus semblant prévaloir qu'aucun système d'armes ne devrait être engagé sans une réelle forme de contrôle. Il convient à notre sens d'approfondir rapidement les différentes dimensions de ce concept, afin de déterminer comment il pourrait être rendu opérationnel et répondre aux défis centraux posés par les SALA.

Dans le domaine juridique, nous relevons également l'importance attachée à la thématique de l'examen juridique des méthodes et moyens de guerre lors de nos discussions. Il s'agit là certainement d'un sujet central à préciser plus avant, tout comme la thématique de la responsabilité et la manière de la garantir en tout temps.

Alors que nous allons de l'avant, la question de notre mandat et format de travail se pose forcément. Il conviendra de définir si notre mandat reste adéquat ou s'il devrait connaître une évolution, tout en gardant à l'esprit que celui dont nous disposons offre la possibilité d'approfondir les multiples facettes de la thématique. Concernant notre manière de travailler, il nous semble opportun de continuer à œuvrer dans un cadre informel, facilitant les échanges entre toutes les parties prenantes. Ce qui ne signifie pas que nous ne devrions pas réfléchir à la manière d'asseoir plus fermement nos travaux. Ceci concerne notamment la question de l'instauration d'une documentation officielle à nos travaux. Il soulève également la question de la nature du rapport à la Réunion des Etats parties, et le fait de savoir si celui devrait prendre une forme plus collective et/ou permettre la formulation de recommandations. Nous avons plusieurs types d'approche dans le cadre de la CCAC, dont notamment celle retenue par le Groupe d'experts du PIIM, qui peuvent alimenter notre réflexion. Enfin, la question de savoir s'il conviendrait de travailler uniquement en plénière ou également dans le cadre de sous-groupes chargés d'explorer des thématiques spécifiques mérite réflexion, tout comme la durée de nos travaux. Dans ce domaine, il convient de relever que la thématique est ardue et complexe, et prévoir plusieurs sessions au cours de l'année donnant du temps à la réflexion et permettant l'instauration d'un processus itératif pourrait faire sens.